

Maîtriser le mécanisme de l'indexation carburant dans le transport routier

Les factures des transporteurs comportent souvent des lignes additionnelles libellées sous forme de « surcharge gazole » ou « taxe carburant » qu'ils présentent comme l'application de la loi mais dont les modalités de calcul ne sont pas des plus transparentes. La formation a pour objet de démêler le vrai du faux.

OBJECTIF

Savoir identifier les cas dans lesquels le dispositif d'indexation « carburant » des prix de transport s'applique et savoir piloter la négociation avec les transporteurs routiers.

INTERVENANT

Christian Rose
Directeur Environnement, Transport et Logistique – Confédération des Grossistes de France

PUBLIC CONCERNÉ

- DG et Chef d'entreprise, Dirigeant PME, TPE
- Directeur logistique, transport
- Directions commerciales et juridiques

PRÉ REQUIS :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour le suivi de cette formation.

MODALITES ET DELAI D'ACCES A LA FORMATION

Jusqu'à 24 heures avant le début du module et en fonction des places restantes

MOYENS PÉDAGOGIQUES D'ENCADREMENT

- Présentation des notions de base et de cas concrets
- Formation format mixte interactif
- Présentation powerpoint

SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement
- Questions orales
- Certificat réalisation

DATE

MERCREDI 6 MARS 2024
de 9h00 à 12h00

Format mixte : présentiel / distanciel
CGF Campus 31 rue Saint-Augustin
75002 Paris

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction : la singularité d'un dispositif obligatoire dans un cadre négocié

1- Champ d'application

- ✓ les types de contrats visés (transport, commission, location)
- ✓ les natures de contrats concernés (national, international)
- ✓ la distinction entre le contrat spot et le contrat à exécution successive

2- Les éléments négociables

- ✓ la part de l'énergie dans le prix de la prestation
- ✓ le choix de l'indice
- ✓ le choix de la période de référence
- ✓ le seuil de déclenchement de l'indice

3- Exemples et modèles de clauses contractuelles

4- La portée de la nature d'ordre public du dispositif et les sanctions associées au dispositif

5- La spécificité du transport sous température dirigée

TARIFS

ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 300 € HT

NON ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 500 € HT

INSCRIPTIONS

CGF CAMPUS – 29-31 rue Saint-Augustin – 75002 Paris
01 44 55 35 00 – m.zolli@cgf-grossistes.fr

**BULLETIN
D'INSCRIPTION**

COORDONNEES

NOM DE L'ENTREPRISE _____

SECTEUR D'ACTIVITE _____

FEDERATION DE RATTACHEMENT _____

NOM _____ PRENOM _____

FONCTION _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ E-MAIL _____

CCN APPLIQUEE : 3044 3100 Autre, laquelle : _____

NUMERO SIREN _____

ASSISTERA à la journée de formation : « **Maîtriser le mécanisme de l'indexation carburant dans le transport routier** » le **mercredi 6 mars 2024** - **format mixte / présentiel - distanciel** :

en présentiel **en distanciel**

(Pour toute question concernant l'accessibilité de la formation aux personnes handicapées merci de se référer à la rubrique « à propos » <http://www.cgfcampus.fr/>)

Préalablement à la session de formation, merci de bien vouloir renvoyer **votre bulletin d'inscription accompagné du règlement correspondant ou de l'accord de prise en charge par votre OPCO** :

- **soit, pour les formations sur une demi-journée (9h00-12h00)** Merci de cocher le montant vous concernant:

300,00 Euros HT (360,00 TTC) par formation (prix adhérent)

ou

500,00 Euros HT (600,00 TTC) par formation (prix non adhérent)

Quelles sont vos attentes en inscrivant votre salarié à cette formation ?

FINANCEMENT (MERCI DE COCHER LES CASES CI-DESSOUS VOUS CORRESPONDANT)

Votre budget de formation est géré par un organisme collecteur (OPCO) :

Dans l'hypothèse où il s'agit de l'OPCO AKTO le bulletin d'inscription est à renvoyer dûment renseigné, signé et comportant le tampon de la société à Mme Mezenen Zolli.

Dans l'hypothèse où l'entreprise relève d'un autre OPCO que AKTO, il faut qu'elle s'assure de la prise en charge auprès de son OPCO, puis renseigne le bulletin d'inscription à renvoyer directement à Madame Mezenen Zolli.

Merci de nous indiquer les coordonnées de votre organisme de formation.

NOM DE L'ORGANISME _____

NOM DU RESPONSABLE DU DOSSIER _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ E-MAIL _____

OU

Vous gérez vous-même votre budget de formation

DATE :

NOM :

SIGNATURE :

TAMPON DE LA SOCIETE :

Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant la date du stage entraînera la facturation à l'entreprise de 30% des frais d'inscription. Toute annulation intervenant moins de 48 heures avant la date du stage entraînera la facturation complète des frais d'inscription à l'entreprise. CGF Campus se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages dont l'effectif serait insuffisant.